

avoir été représenté ici par plusieurs libéraux distingués. Je crois qu'il devrait faire preuve d'un peu plus de justice envers ses électeurs de Chambly-Verchères et se montrer un peu plus reconnaissant du geste qu'ils ont fait en le recevant chez eux. Il est bien certain qu'il pourra lui-même leur être plus utile en qualité de ministre que ne le serait un simple député. Je répète donc que sa thèse au sujet de la population n'est pas plausible, parce que le nombre des habitants de sa circonscription lui aurait permis tout aussi bien de représenter également les futurs électeurs qu'ajoutera à ce district l'expansion prochaine du comté de Chambly.

M. GAGNON: Je voudrais, en quelques phrases, prouver à nos honorables vis-à-vis, notamment à l'ex-ministre de la Marine (M. Cardin) l'inconsistance de leurs raisonnements. Parlant ici même, le 23 mai, pendant environ une heure et demie, comme on le verra à la page 5662 des *Débats*, il a prononcé les paroles que voici:

Au lieu de séparer l'Assomption et Montcalm, je crois que nous serions prêts à joindre à Joliette non seulement Montcalm mais aussi l'Assomption. Il est vrai que cela créerait une très grande circonscription, mais le comté de Joliette...

M. DORION (texte): Nous sommes prêts à accepter cette proposition de l'honorable député.

(Traduction) Puis, l'ancien ministre de la Marine parle encore pendant une heure et l'on trouve à la page 5668 des *Débats* cette autre phrase:

Nous nous y opposons, mais si on peut régler la fusion des comtés de l'Assomption, Montcalm et Joliette sans tenir compte des exigences du ministre des Postes, fort bien.

Ces mots laissent entendre bien clairement que si on réunissait les comtés de l'Assomption, de Montcalm et de Joliette, nos honorables amis de la gauche ne soulèveraient plus aucune objection. Or, maintenant que nous avons acquiescé à leur désir, dans l'unique but de leur être agréables, nous les voyons se lever et nous reprocher d'avoir fait exactement ce qu'ils nous ont conseillé de faire.

L'hon. M. CARDIN: Mon honorable ami doit être bien courageux pour parler comme il vient de le faire. Si j'avais besoin d'un témoin pour corroborer l'exactitude de ce que je viens de dire, il serait bien le sujet idéal. Pour peu qu'il lise attentivement ses propres paroles il constatera qu'elles sont la corroboration sans contredit de ce que j'ai affirmé tout à l'heure. Nous étions prêts à accepter cette proposition si le ministre des Postes n'avait pas insisté sur une nouvelle délimitation du comté.

L'hon. M. SAUVE: Je n'ai jamais insisté. Le représentant de l'opposition y a consenti.

L'hon. M. CARDIN: Il n'y a pas eu d'accord de ce genre.

L'hon. M. SAUVE: Si vous n'en savez rien, j'en sais quelque chose, moi. Les autres membres ne me contrediront pas.

L'hon. M. CARDIN: Des négociations ont eu lieu dans le but d'aplanir la difficulté. Nous avons nous-mêmes fait certains observations. Nous consentions à faire certaines concessions à la condition que nos amis de la droite en fassent autant. Nous trouvons dans le projet de loi réimprimé quelques-unes de nos propositions, mais nous n'y voyons pas les autres qui devaient être accordées en retour. On n'a pas accepté ce que nous avons proposé.

L'hon. M. SAUVE: Jeudi, à midi, l'honorable député de Richelieu (M. Cardin) m'a dit qu'il acceptait la proposition.

L'hon. M. CARDIN: Oui, monsieur le président, j'étais prêt à accepter les propositions si quelque chose était fait pour nous.

L'hon. M. SAUVE: Non, pas jeudi.

L'hon. M. LAPOINTE: Il semble inutile de lutter.

L'hon. M. CARDIN: J'étais prêt à accepter certaines propositions, pourvu que l'on décidât quelque chose en notre faveur. Mais je prie les honorables députés d'examiner le bill, et ils constateront qu'aucune de nos demandes n'a été acceptée. L'honorable député de Dorchester (M. Gagnon) vient de mentionner la condition qui a été faite, une entente touchant les deux comtés adjacents, pourvu que le ministre des Postes n'insistât pas sur la réduction de sa propre circonscription. Mais il ne consent pas. Il persiste dans son désir de maintenir la population de sa circonscription à 25,000.

M. MERCIER (Laurier-Outremont): Un peu avant la suspension à une heure on a dit que Châteauguay-Huntingdon n'était pas mentionné dans l'annexe.

M. GAGNON: J'ai un amendement à proposer. L'honorable député a raison. Le bill tel qu'il a été rédigé d'abord était exact, mais l'imprimeur a oublié une ligne dans la réimpression de ce projet. Je propose donc:

Que la description de la circonscription de Châteauguay-Huntingdon soit rayée de l'annexe et remplacée par les lignes suivantes:

12. Châteauguay-Huntingdon qui se compose:

a) Du comté de Châteauguay, sauf la partie de ce comté comprise dans les municipalités de Sainte-Philomène, Saint-Joachim, la ville de Léry et de Châteauguay;

b) Du comté de Huntingdon, sauf la partie de ce comté comprise dans la municipalité de Sainte-Barbe;

c) De cette partie du comté de Beauharnois comprise dans la municipalité de Saint-Etienne;

d) De cette partie du comté de Saint-Jean comprise dans la municipalité de Saint-Bernard